



Publicité des participations

Romande Energie Holding SA, Rue de Lausanne 53, 1110 Morges

Conformément à la modification de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2007, Romande Energie Holding SA annonce 2 actionnaires détenant entre 3 et 5 % de son capital-actions :

- 1) le Groupe Romande Energie détient lui-même **39'174 actions** (actions propres), soit **3,44 %** de son propre capital-actions.

- 2) la Banque Cantonale Vaudoise, à Lausanne, détient **46'177 actions**, soit **4,05 %** du capital-actions.

Morges, le 10 décembre 2007

Le Conseil d'administration